



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Matériaux de construction du bâtiment

Question orale n° 1447

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la pénurie et la flambée des prix qui touchent actuellement le secteur du bâtiment et des travaux publics. En effet, depuis le début de la crise sanitaire, les professionnels du BTP ont alerté sur les difficultés en approvisionnement en général et en bois en particulier. En Alsace, ce phénomène est devenu très problématique. Les entreprises sont confrontées à de véritables pénuries de matériaux pour la construction bois et, lorsqu'elles finissent par trouver une source d'approvisionnement, les prix sont généralement doublés par rapport aux prix du bois d'avant la pandémie. Les professionnels concernés, qui ont déjà dû faire face à une année 2020 très difficile, craignent de ne pas pouvoir travailler à cause de cette pénurie ou alors à perte s'il s'agit de marchés publics contractés en 2020, ce qui est évidemment intenable. Dans un tel contexte, il est indispensable que l'État organise un dialogue entre les fournisseurs de matières premières et les professionnels du BTP. Plus que jamais, il convient de prendre des mesures fortes afin que les ressources françaises en bois puissent bien contribuer à assurer la reprise des entreprises françaises du BTP. Aussi, il lui demande ce qu'il compte faire pour aider les entreprises de BTP au sein de la filière du bois.

Texte de la réponse

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT

M. le président. La parole est à M. Patrick Hetzel, pour exposer sa question, n° 1447, relative aux matériaux de construction du bâtiment.

M. Patrick Hetzel. Madame la ministre déléguée chargée de l'industrie, je souhaite vous interroger sur un sujet qui a pris une importance toute particulière ces derniers temps : la pénurie et la flambée des prix qui touchent actuellement le secteur du bâtiment et des travaux publics, mais pas seulement.

Depuis le début de la crise sanitaire, les professionnels du bâtiment et des travaux publics ont alerté le Gouvernement sur les difficultés d'approvisionnement en général et sur celles de l'approvisionnement en bois en particulier. En Alsace, ce phénomène est devenu très problématique. Les entreprises sont confrontées à de véritables pénuries de matériaux pour la construction bois alors que cette filière s'est fortement développée au cours des dernières années. Lorsqu'elles finissent par trouver une source d'approvisionnement, ce qui devient de plus en plus difficile, les prix sont généralement doublés par rapport aux prix du bois avant la pandémie.

Les professionnels concernés, qui ont déjà fait face à une année 2020 très difficile, craignent de ne pas pouvoir travailler à cause de cette pénurie, ou alors à perte, s'il s'agit de marchés publics contractés en 2020. Rendez-vous compte de la situation intenable de ces entreprises : elles doivent honorer leurs contrats, ce qui est tout à fait normal, alors que le prix de leurs approvisionnements a doublé...

Dans un tel contexte, il est indispensable que l'État organise un dialogue entre les fournisseurs de matières

premières et les professionnels du bâtiment et des travaux publics. Plus que jamais, il convient de prendre des mesures fortes afin que les ressources françaises, notamment en bois, puissent contribuer à assurer la reprise des entreprises françaises. En Alsace, la filière du bois est de plus en plus fragilisée. Aussi, madame la ministre déléguée, que comptez-vous faire pour aider les entreprises du bâtiment et des travaux publics qui travaillent dans cette filière à affronter les difficultés que je viens de décrire ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'industrie.

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre déléguée chargée de l'industrie*. La reprise de l'activité industrielle, notamment en Asie, dans un contexte d'incertitude pour nombre de producteurs de matières premières, a conduit à des tensions importantes sur les approvisionnements, principalement pour les métaux et les résines plastiques. Ces tensions provoquent actuellement des délais de livraison supplémentaires et d'importantes hausses des prix des matières premières, notamment pour le bois. Elles ont été évoquées lors du comité stratégique de filière bois que j'ai réuni avec Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du logement, et Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, le 14 avril dernier.

La crise sanitaire a montré que nous dépendons de l'étranger pour des matières premières indispensables et confirmé la nécessité de poursuivre le travail de renforcement et de développement des filières industrielles françaises, en particulier lorsque nous disposons d'avantages comparatifs théoriques. C'est notamment le cas avec la filière bois, pour laquelle nous devons préserver l'indépendance de notre approvisionnement : en effet, près de 65 % du bois d'œuvre consommé provient des forêts françaises.

Le Gouvernement travaille donc avec la filière bois à la construction d'une stratégie. La filière bénéficie pleinement du plan de relance, qui a consacré 35 milliards d'euros à l'industrie. Je pense à la baisse des impôts de production, à la stratégie de décarbonation de l'industrie, aux mesures en faveur de la rénovation thermique des bâtiments ou encore au financement pour l'amélioration, la diversification et le renouvellement des peuplements forestiers afin de favoriser leur adaptation au changement climatique.

Nous soutenons, par ailleurs, au travers de la réglementation environnementale des bâtiments neufs, la RE2020, l'utilisation du bois dans les futures constructions, ce qui accélérera la structuration de la filière et renforcera sa compétitivité. En outre, nous lançons au plan interministériel deux appels à manifestation d'intérêt, qui ont pour objectif d'aider la filière à répondre aux défis de la réglementation environnementale des bâtiments neufs et à trouver des solutions de référence et des produits mixtes pour la construction. Les dossiers du premier appel à manifestation d'intérêt « Mixité pour la construction bas carbone » sont en cours d'instruction. Le second appel à manifestation d'intérêt, « Développement de produits bois et de systèmes constructifs bois innovants », a été annoncé à l'occasion du dernier comité stratégique de filière bois que j'ai réuni.

Je profite de votre question, monsieur Hetzel, pour saluer le rapport de la députée Anne-Laure Cattelot sur la forêt et la filière bois. Soyez assuré que le Gouvernement et la majorité sont mobilisés pour structurer cette filière et lui permettre d'être résiliente et d'assurer un approvisionnement pérenne à la filière du bâtiment et des travaux publics, dont Bruno Le Maire et Alain Griset, ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises, ont encore rencontré les acteurs le 4 mai dernier pour rechercher avec eux des solutions aux difficultés que vous avez évoquées.

M. le président. La parole est à M. Patrick Hetzel.

M. Patrick Hetzel. J'entends votre réponse, madame la ministre déléguée : des concertations sont certes en cours, mais les problèmes auxquels les professionnels sont aujourd'hui confrontés appellent des réponses urgentes. Vous évoquez des mesures structurantes, dont je prends acte, mais vous n'apportez aucune solution immédiate aux entreprises du BTP spécialisées dans la filière bois alors qu'elles risquent de mettre la clé sous la porte. Il y a un décalage énorme entre votre réponse, dans laquelle vous déclinez des orientations stratégiques à moyen terme, et la situation de ces entreprises, qui attendent des mesures sans délai afin d'assurer leur survie. Je regrette de devoir le répéter, madame la ministre déléguée, mais que comptez-vous faire, dans

l'immédiat, pour les aider à faire face ? Elles affrontent de graves problèmes de trésorerie, qui exigent des réponses sur-le-champ.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1447

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : Économie, finances et relance

Ministère attributaire : Économie, finances et relance

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mai 2021](#)

Réponse publiée le : 16 juin 2021, page 5042

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [4 mai 2021](#)